



Ecole Maternelle SAINT LOUIS - SAINTE CLOTILDE
16, allée des Hêtres
93340 - LE RAINCY
Tél : 01 43 01 36 40

NOUVEAU

REGLEMENT INTERIEUR

MATERNELLE

Rentrée 2019/ 2020

1 – HORAIRES

08h00 : Ouverture des portes.

08h20 - 08h30 : Accueil des enfants en garderie.

08h30 : fermeture des portes **pour tous**.

Les parents de maternelle pourront sortir jusqu'à **8h35** dernier délai.

Nous demandons aux parents d'être attentifs au respect des horaires le matin, le midi et le soir.

11h 20 : Les parents des maternelles récupèrent les élèves au portail.

13h 20 Accueil des externes.

16h 20 : Sortie - Les parents récupéreront les enfants dans la cour.

En raison des consignes **VIGIPIRATE** les parents pourront jusqu'à fin septembre emmener les élèves en classe.
Après cette date les élèves seront laissés au portail le matin et pris en charge par l'école.

Nous rappelons aux parents que les entrées et sorties s'effectuent exclusivement par l'allée des Hêtres.

Le stationnement devant l'école ainsi que sur les bateaux et les trottoirs des riverains est interdit pour éviter l'encombrement et faciliter la sortie et la sécurité des enfants.

II - ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même à l'école (☎ **01 43 01 36 40**), ou par **mail : bonjour@saintlouis-sainteclotilde.org**

Un certificat médical sera demandé en cas de maladie contagieuse (varicelle, conjonctivite, scarlatine) pour autoriser le retour en classe.

III - SANTE

Les enfants malades ne peuvent être pris en charge par l'école. Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments. Seuls quelques soins "extérieurs" (désinfection et lavage) peuvent être prodigués. Sur la demande des parents et avec **un PAI (protocole accueil individualisé)** et **l'ordonnance du médecin** l'école administrera le traitement médical.

TSVP...

IV - GARDERIE

Horaire : 16h20-18h00.

Seuls les élèves inscrits à la garderie prennent leur goûter à l'école.

V- TENUE VESTIMENTAIRE

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

Tout vêtement doit être **marqué** au nom de l'enfant.

Sont interdits : Les chaussures sonores ou lumineuses et les T-shirts à sequins (paillettes), les casquettes, les shorts, les tongs, les tee-shirts à bretelles, les tenues militaires (style camouflage), les jeans troués, les boucles d'oreilles de type créole, les boucles d'oreilles pour les garçons, vernis à ongles colorés, le chewing-gum, les sucettes, les bonbons durs ainsi que les jouets personnels, les tatoos (tatouages), les tongs et les sabots.

- ♦ les cheveux longs pour les filles devront être attachés et les cheveux longs ou mi-longs ne sont pas tolérés pour les garçons.
- **Le port de la blouse sera obligatoire de la PSM au CM2.
Ceci contribue à une bonne tenue, sans différences ni distinction entre les élèves.
L'entretien de la blouse est à la charge des parents.**

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'école.

VI – DIVERS

L'enfant doit toujours être muni de son carnet de correspondance.

- ♦ Le carnet de correspondance est le lien direct entre l'école et la famille.
Toutes les circulaires dans le carnet doivent être consultées signées. Pour tout problème concernant l'enfant, ne pas hésiter à l'utiliser.
- ♦ Tout changement : adresse, téléphone ... doivent y être impérativement signalé.

VII – CARNET EN LIGNE

Dès juin prochain, les carnets de compétences de maternelles seront consultables en ligne sur le site Edumoov.

La signature électronique est impérative pour obtenir le carnet suivant.

VI- REINSCRIPTION DES ELEVES

Toute réinscription d'un élève est automatique, avec votre accord, au mois de mars sauf en cas de non respect des règles de vie collective (comportement violent, arrogant, retards réitérés ...).

<p>Mais d'une façon générale, l'école est d'abord un lieu de travail et de vie. Chacun aura donc à cœur de respecter le travail d'autrui et les lieux.</p>
